



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 30 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal, se sont réunis, en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 21/01/2019

Date de publication : 31/01/2019

Présents :

Mmes BREYSSE Clarisse DUBOIS-LAMBERT Sandrine DERAJ Alexandra
ESCALA Brigitte TORTAJADE Céline
MM. BOCQUET Philippe BOUSCARAIN Jean-Louis DIDIER Renaud
FOUTIEAU Patrice LIGORA Gérard LIBES Pierre
PECQUEUR Fabrice SUAU Jean-Louis

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents :	13
Pouvoirs :	5
suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Pouvoirs

ASTIER Stéphanie à ESCALA Brigitte
POHL Catherine à DUBOIS-LAMBERT Sandrine
DUCROT François à TORTAJADE Céline
ROVIRA Louis à Jean-Louis BOUSCARAIN
ALEYRANGUES Patrick à SUAU Jean-Louis

Absents excusés

MARTINEZ Eloi

Délibération n° 05/30 01 2019

LANCEMENT CONSULTATION TRAVAUX VOIRIES/AMENAGEMENTS DIVERS 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'un programme de réfection des voiries et aménagements divers est lancé chaque année. Il propose de lancer une consultation auprès de plusieurs entreprises spécialisées sur une base de travaux et rues prédéfinis à savoir :

- ✓ Avenue du Stade (côté habitations) : création d'un trottoir ou aménagement
- ✓ Angle Av. Pt Nice et Av. Pins : création parking et espace vert
- ✓ Av. Platanes (entre le rond-point de la Gare et l'Avenue Mas de Baron) : Accotement stabilisé
- ✓ Cimetière : réfection des allées intérieures en autobloquant ou autre et aménagement extérieur avec création pluvial
- ✓ Parking de la gare SNCF : aménagement du parking
- ✓ Rue du parc : reprise d'un « flash »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à Valergues, Hérault, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean Louis BOUSCARAIN